



### **ORGANISATION des ELECTIONS MUNICIPALES du 15 et 22 Mars 2020**

Concernant le déroulement des élections municipales j'ai pris les dispositions suivantes :

- 1) A l'entrée du bureau de vote : mise à disposition de masques pour chaque électeur ainsi que du produit hydroalcoolique pour les mains.
- 2) Les personnes recevant les électeurs disposeront d'un masque et du gel hydroalcoolique.
- 3) Chaque électeur pourra venir avec son propre stylo (noir ou bleu) pour signer la feuille d'émargement.

Pour les personnes fragiles, n'hésitez pas à faire établir des procurations.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, appelez la gendarmerie, un officier se déplacera à votre domicile. N'attendez pas. Si besoin faite appel à la mairie.

Vous pouvez imprimer l'attestation sur internet et la pré-remplir.

Le Maire  
Jean-Paul MORGEN